

NOM

PRENOM

CLASSE

Vous devez rendre ce document à votre CPE, Madame Fraioli, ou à votre professeur référent avant le 13 juin

Vous suivez l'enseignement : S-IND

Votre choix pour l'an prochain (2025/2026)

> Si vous envisagez une seconde année au lycée

Classez une ou des formations parmi celles qui vous sont ouvertes (attention, tous les choix ne vous sont pas ouverts selon les enseignements que vous suivez)

Les formations offertes	Votre demande
MP	
MP*	
PSI	
PSI*	

> Si vous avez l'intention de poursuivre en classe préparatoire mais pas au lycée I

Indiquez la formation demandée et l'établissement où vous envisagez de poursuivre vos études (*attention : il vous appartient de faire la démarche auprès de cet établissement et merci d'informer Madame Fraioli, votre CPE, de la suite donnée*)

|

> Si vous n'envisagez pas de poursuivre en seconde année en classe préparatoire

Merci d'indiquer ci-dessous la formation choisie :

Date et signature :

> Voici des informations sur les modalités de prise de décision.

Le conseil de classe prend sa décision sur la base de votre classement relatif mais aussi d'une approche globale de votre profil.

Si votre demande n'est pas satisfaite, vous pouvez bénéficier des dispositions de l'article 5 du règlement intérieur. Si votre passage en seconde année n'est pas autorisé, votre situation sera suivie dans le cadre de l'article 3 du projet d'établissement. Si vous êtes en MPSI, les décisions qui vous concernent sont prises dans le cadre des protocoles de gestion adoptés par le conseil d'administration dans sa séance du 19 mars 2008 pour les MPSI, du 12 décembre 2008 pour les PCSI

Ces dispositions ne remplacent pas les conseils et les avis de vos professeurs